

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****INFINITY**

Télécommande patient pour système non rechargeable double canal pour stimulation cérébrale profonde

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 27 juin 2023

Faisant suite à l'examen du 27 juin 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 27 juin 2023

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société ABBOTT MEDICAL France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de la télécommande patient (IPod) associée au système de stimulation cérébrale profonde INFINITY détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3400473	Stimulation cérébrale, ABBOTT, INFINITY, télécommande	Télécommande 3883

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

INFINITY, 27 juin 2023

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr